

Les Ateliers DU GIS



Plan d'action IMALP

Pour une agriculture durable et un développement rural

La notion d'agriculture durable, largement utilisée dans les politiques publiques, demande à être adaptée à l'agriculture de montagne. Le projet IMALP, de recherche et de démonstration, expérimente, à l'échelle de l'Arc alpin, des plans d'action d'agriculture durable. Ces plans d'action sont définis et mis en œuvre de manière participative avec l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités locales et société civile).

➤ MÉTHODE DE TRAVAIL

Un projet européen

Le GIS Alpes du Nord coordonne la mise en œuvre de ce programme européen de recherche-démonstration qui concerne 4 pays : France, Italie, Suisse, Autriche. Ce projet s'insère dans le 5ème programme cadre de la Commission européenne, il est co-financé par la Communauté Européenne. Le projet a débuté le 1er janvier 2003 pour une durée de trois ans.

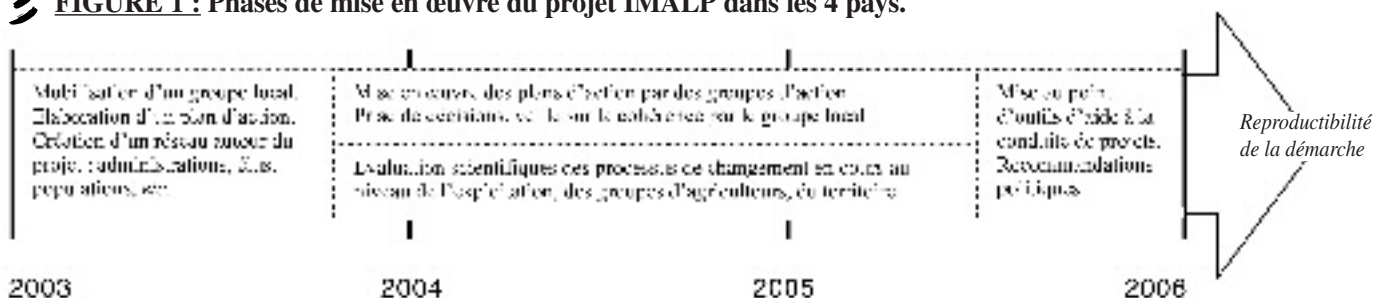
Le protocole

Nous travaillons dans 4 petites régions des Alpes, une par pays : Moyenne-Tarentaise en France, Oberes Drautal en Autriche, Val di Sole en Italie, Val d'Hérens en Suisse. Dans chacun de ces 4 sites pilotes, le protocole est le même.

Son objectif est :

- d'élaborer et de mettre en œuvre de manière participative, par des groupes multi-acteurs, des plans d'action pour une agriculture durable ;
- d'évaluer ce processus de changement pour formuler des outils d'aide à l'animation locale et des recommandations politiques en faveur d'une agriculture de montagne.

➤ **FIGURE 1 : Phases de mise en œuvre du projet IMALP dans les 4 pays.**



➤ PREMIERS RÉSULTATS

Les premiers résultats, disponibles à mi-parcours du projet, concernent la mise en œuvre de plans d'action d'une part, et la dynamique du groupe local et des groupes d'action constitués d'autre part.

Les plans d'action des zones pilotes

Les plans d'action rendent compte des activités conduites par les groupes locaux. La mise en œuvre des plans d'action n'est pas le seul résultat de ce projet dont le travail de groupe a incité ses membres à réfléchir voire à modifier leurs points de vue et leurs pratiques. Les plans d'action sont le support de tels processus d'apprentissage individuel et collectif beaucoup plus difficiles à saisir. Ils vont également permettre d'initier de nouveaux partenariats entre les agriculteurs et d'autres acteurs.

Zones pilotes

niveau d'intervention	Exploitation	Organisation collective	Territoire
Moyenne Tarentaise	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser l'organisation du travail et identifier des solutions pour réduire les surcharges de travail. 2. Soutenir et accompagner des projets de diversification des activités agricoles. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Créer une structure collective d'entraide entre agriculteurs, d'échanges, ou de prestations auprès des collectivités. 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Etablir de nouveaux partenariats entre : *agriculteurs et municipalités pour l'entretien de l'espace, *agriculteurs et gestionnaires de l'environnement pour la conservation de la biodiversité. 5. Communiquer sur l'agriculture de montagne et le métier d'agriculteur. 6. Développer les échanges entre agriculteurs et résidents, touristes, écoles, opérateurs du tourisme. 7. Elaborer une charte de développement fondée sur un groupe de réflexion multi-acteurs et encourager la négociation de la place de l'agriculture dans le territoire.
Oberes Drautal <i>Raum Umwelt Planungs - GmbH (ARU) (Autriche)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter les pratiques agricoles pour prévenir la pollution des nappes phréatiques. 2. Favoriser la diversification des activités par le tourisme grâce à un circuit de vélos. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Développer le marketing de produits et les circuits de distribution. 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Etablir de nouveaux partenariats entre agriculture et société formalisés par une charte.
Valle di Sole <i>Istituto Agrario di San Michele all'Adige (IASMA) (Italie)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Restaurer d'anciennes prairies abandonnées. 2. Utiliser une machine d'aération des fumiers et lisiers pour réduire les nuisances olfactives. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Créer une coopérative pour la gestion des vergers abandonnés. 4. Promouvoir la valorisation des produits locaux (fromage, viande ovine et caprine, confitures, etc.). 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Protéger et réhabiliter des variétés anciennes de pommes. 6. Développer des activités éducatives dans les écoles, auprès de touristes.
Val d'Hérens <i>Institut d'Economie Rurale de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich (IAW- ETHZ) (Suisse)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la production de lait d'été. 2. Développer les activités éducatives dans les exploitations. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Promouvoir une filière viande bovine d'Hérens. 4. Développer une filière viande ovine. 5. Stabiliser l'approvisionnement estival en lait des coopératives. 6. Encourager la promotion des produits et des coopératives de transformation fromagère. 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Créer un réseau d'exploitations proposant des activités agro-touristiques. 8. Développer une gestion de l'espace et du paysage conjointement entre agriculteurs et municipalités.

La dynamique du groupe local

L'observation de la constitution des groupes locaux et du déroulement des réunions nous a permis de dissocier le processus d'appropriation et de conduite d'actions locales par les groupes multi-acteurs en 4 séquences. Ces étapes sont des moments d'apprentissage individuel et collectif nécessaires pour que des acteurs locaux se définissent des objectifs communs, et surtout ensuite prennent des décisions et s'engagent dans le changement.

La première étape est celle d'un diagnostic partagé d'une situation et de définition d'objectifs de durabilité pour l'agriculture et le territoire. Le consensus a caractérisé ces échanges. La seconde étape est l'occasion pour les membres du groupe de proposer des solutions pratiques à tester ; une plus grande diversité et une complexité d'opinions se sont alors exprimées. Ensuite, vient la prise de décision. Ce moment-là s'est avéré difficile ; la décision a été reportée au cours des réunions et la demande d'informations et d'expertise complémentaires a été une façon d'ajourner les choix. Finalement la quatrième étape est celle de la mise en œuvre des actions.

Celle-ci requiert la mise à disposition de temps et la prise de risques par des volontaires ; elle place les membres des groupes locaux et les animateurs du projet devant des difficultés très concrètes par exemple l'accès aux financements.

Exemple d'une action en cours : l'établissement d'une structure collective d'entraide, d'échanges et de prestations de services pour des agriculteurs et des municipalités.

Le cheminement collectif du diagnostic jusqu'aux prémices de l'établissement d'une structure collective illustre la complexité d'un processus social de décision participative pour réaliser une action commune.

1. Un consensus : la surcharge de travail

La surcharge de travail dans les exploitations de montagne est une plainte fréquente des agriculteurs lorsqu'ils ne peuvent la contrer par la seule mécanisation. Cette surcharge de travail peut être vécue comme une mise à l'écart d'avantages dont bénéficient les salariés ; au sein des familles elle peut être perçue comme un obstacle à l'accès aux loisirs et aux vacances. Elle ne permet pas une durabilité sociale de l'activité, ce qui a été exprimé par les agriculteurs du groupe local lors de la première réunion. Les évaluations quantitatives des temps de travaux confirment les pointes saisonnières du travail agricole, voire pour des exploitations diversifiées une réelle difficulté à dégager du temps libre tout au long de l'année.

2. Avant de s'engager : cerner l'offre et la demande en prestations de services

Du diagnostic partagé de surcharges saisonnières inévitables, il semblait difficile de voir émerger des solutions, chaque agriculteur ayant finalement le même problème. En traitant des actions immédiates à réaliser, de nouvelles idées ont fait jour dans le groupe : celle d'une variabilité des périodes de surcharge selon les exploitations et celle d'une surcharge perçue surtout par le caractère routinier du travail. Une action collective était finalement possible. Avant de se lancer dans la création d'une structure d'entraide, le groupe a souhaité procéder à une « étude de marché », c'est-à-dire cerner l'offre et la demande afin de confirmer la faisabilité de la structure. De l'étude, est ressortie une possible complé-

mentarité entre les exploitations, notamment pour la fenaison, selon que les parcelles se trouvent à plus ou moins grande altitude. Ce constat n'allait pas de soi au départ pour les agriculteurs même s'il s'avère logique. L'idée de travailler avec des gens dont les exploitations étaient distantes ne s'était pas imposée dans le groupe.

3. Recruter des volontaires et initier les premiers échanges

L'actuelle difficulté est d'initier le changement de pratiques dans les faits. Faire travailler ensemble des gens qui n'en ont pas l'habitude est un changement de taille qui implique de vaincre une certaine méfiance sur la façon de faire d'un autre exploitant, d'accepter de mettre aux yeux d'un second sa propre manière de travailler, ou tout simplement d'envisager le recours à un service payant extérieur. Malgré l'importance des travaux de fenaison, peu de volontaires se sont manifestés pour recourir aux prestations proposées dans le cadre des prémices de la structure collective en genèse.

4. Créer une structure ?

Aujourd'hui pour le groupe, se pose la question de créer effectivement la structure comme moteur de changement ou, au contraire, d'encourager progressivement les échanges et apprivoiser les façons de faire pour ensuite créer une structure dont la nécessité serait alors plus évidente.

► PERSPECTIVES D'UTILISATION DES RÉSULTATS

Une réflexion sur le travail d'animation locale de projet est menée afin de dégager les moments clés de conduite et de stimulation d'une dynamique de groupe d'agriculteurs et d'autres acteurs. Des résultats de l'expérience IMALP, relevant de l'identification des facteurs de réussite et de l'observation des processus en cours, découleront la mise au point d'outils :

- permettant l'élaboration d'une démarche de gestion concertée de projets agriculture - territoire où les agriculteurs sont des membres actifs de groupes de réflexion et de décisions.
- permettant la reproductibilité (sociale, technique, financière) d'actions ayant contribué à la durabilité de l'agriculture et du territoire.
- d'appui à la mise en place de structures collectives, d'accompagnement de projets de diversification, ou encore de contractualisation partenariale avec des acteurs tels que les collectivités ou des gestionnaires de l'environnement.

Ce travail vise aussi à anticiper sur les nouveaux besoins des agriculteurs en matière de conseil technique par rapport à un contexte local, national et européen d'évolution des politiques agricoles et environnementales.

Des recommandations politiques sur l'agriculture de montagne à l'échelle alpine seront formulées et portées à la connaissance de la Commission Européenne.

Les partenaires financiers en Moyenne-Tarentaise
La Chambre d'agriculture de Savoie, les collectivités locales de Moyenne Tarentaise, le Conseil général de Savoie, la Région Rhône-Alpes, l'Etat.

L'animation locale

- Le GIDA Moûtiers-Bozel en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Savoie
- ALTEX (Albertville Tarentaise Expansion)

Contact

Sandrine Petit,
Tél. 04 79 70 77 77
spetit@suacigis.com



Programme de recherche-développement du GIS Alpes du Nord 2001/2006

Les travaux du GIS Alpes du Nord bénéficient du soutien financier de la Région Rhône-Alpes, de la DATAR, du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Écologie et du Développement durable, de l'Union européenne, ainsi que de la participation financière de l'ensemble des membres signataires de la convention du GIS : l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), le CEMAGREF (Centre National du Machinisme Agricole du Génie Rural et des Eaux et Forêts), l'ITFF (Institut Technique Français des Fromages), l'Université de Savoie, les Conseils généraux de Haute-Savoie, Isère et Savoie, les Chambres d'agriculture de Haute-Savoie, Isère, Savoie et Rhône-Alpes, l'Aftalp (Association des Fromages Traditionnels des Alpes savoyardes) et le SUACI Montagne-Alpes du Nord (Service d'Utilité Agricole à Compétence Interdépartementale).

GIS Alpes du nord
Groupement
d'Intérêt Scientifique
des Alpes du nord

11 rue Métropole
73000 Chambéry
Tél. 33 (0)4 79 70 77 77
Fax 33 (0)4 79 85 07 79
suacigis@suacigis.com